



IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

Dossier du BHI N° S3/0123

**LETTRE CIRCULAIRE N° 123/2005
12 décembre 2005**

STRUCTURE STANDARDISEE POUR LES RAPPORTS NATIONAUX PRESENTES AUX CHR

- Références :
- A. Lettre du BHI S3/0123 du 8 juillet 2005 aux présidents des CHR
 - B. Lettre du BHI S3/0123 du 26 octobre 2005 aux présidents des CHR
 - C. Lettre du BHI S3/0123 du 30 novembre 2005 aux présidents des CHR

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Lors de la 5^e réunion de la Commission hydrographique de l'Océan Indien Septentrional, diverses préoccupations ont été émises quant à la variabilité considérable du contenu et de la structure des rapports nationaux. Il a donc été demandé au BHI de préparer une structure standardisée pour les rapports nationaux devant être présentés aux CHR.

Un projet de texte a été préparé et communiqué aux présidents des CHR (Annexe A). A la suite des commentaires en retour des CHR, un texte amendé a été transmis aux présidents sous couvert de la LC mentionnée en référence B. Dans la LC indiquée en référence C, diverses modifications mineures ont été apportées au libellé français, comme proposé par le SHOM.

La structure standardisée a été utilisée par plusieurs CHR et celle-ci a été jugée bénéfique. Elle est uniquement prévue pour être utilisée par les CHR qui souhaitent recevoir des rapports nationaux.

Il est proposé que la Résolution administrative T1.3 de l'OHI soit modifiée pour inclure un nouveau paragraphe 8 tel qu'énoncé en Annexe A. Il est demandé aux Etats membres de bien vouloir faire part de leur acceptation, ou de leur non acceptation, de cette modification de la T1.3 en complétant le bulletin de vote joint en Annexe B et de le faire parvenir au BHI avant le **13 février 2006**.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Structure pour les rapports nationaux présentés aux CHR

Annexe B : Formulaire de réponse.

RESOLUTION ADMINISTRATIVE T1.3 DE L'OHI : « CREATION DE COMMISSIONS HYDROGRAPHIQUES REGIONALES (CHR) »

Ajouter le nouveau paragraphe 8 :

8. La structure suivante doit être utilisée pour les rapports nationaux présentés aux CHR qui souhaitent recevoir ces rapports :

Structure des rapports nationaux présentés aux commissions hydrographiques régionales

1. Service hydrographique: Généralités, y compris mises à jour pour l'Annuaire de l'OHI (par ex. réorganisation)
2. Levés: Couverture des nouveaux levés
Technologies et/ou équipements nouveaux
Nouveaux navires
Problèmes rencontrés
3. Nouvelles cartes et mise à jour: ENC
Distribution des ENC
RNC
Cartes INT
Cartes imprimées nationales
Autres cartes (par ex. pour plaisanciers)
Problèmes rencontrés
4. Nouvelles publications et mises à jour: Editions
Distribution (papier et numérique)
Problèmes rencontrés
5. RSM: Infrastructures de transmission existantes
Nouvelles infrastructures dans le cadre du SMDSM
Problèmes rencontrés
6. S-55: Mise à jour
7. Création de capacités: Offre / demande pour la création de capacités
Formations reçues, requises, offertes
Projets de développements bilatéraux, multilatéraux, régionaux, avec composante hydrographique (en cours, prévu, en cours d'évaluation ou de faisabilité)
Propositions de soumission au Comité de CBC de l'OHI
8. Activités en océanographie: Généralités
Activités GEBCO et CBI
Réseaux marégraphiques
Nouveaux équipements
Problèmes rencontrés
9. Autres activités: Collecte de données météorologiques
Etudes géospatiales
Prévention des sinistres
Protection de l'environnement
Observations astronomiques
Etudes sur le magnétisme/ la pesanteur
International
10. Conclusions / Index.

RESOLUTIONS ADMINISTRATIVES DE L'OHI
Publication M-3

Formulaire de réponse

(à faire parvenir au BHI avant le 13 février 2006

E-mail : info@ihb.mc – Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :

1. Approuvez-vous que cette résolution T1.3 soit modifiée par l'inclusion du nouveau paragraphe 8, tel qu'énoncé dans cette LC.

OUI

NON

Commentaires (le cas échéant) :

.....
.....
.....
.....

Nom :

E-mail :

Signature :

Date :